

Nom : Comité de pilotage « équipement »		
Acronyme : COPIL Equipement		
Domaines	Autorité compétente et/ou de référence	Echelon territorial
<input checked="" type="checkbox"/> Formation <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement <input checked="" type="checkbox"/> Qual. <input checked="" type="checkbox"/> Emploi	<input type="checkbox"/> Europe <input type="checkbox"/> Fédéral <input type="checkbox"/> Communauté flamande <input checked="" type="checkbox"/> FWB <input type="checkbox"/> Wallonie <input checked="" type="checkbox"/> RBC <input checked="" type="checkbox"/> COCOF <input type="checkbox"/> Communauté germanophone <input type="checkbox"/> VGC <input type="checkbox"/> Sous – Régional <input type="checkbox"/> Local	<input type="checkbox"/> Wallonie - Bruxelles <input type="checkbox"/> Flandre - Bruxelles <input type="checkbox"/> Régional wallon <input checked="" type="checkbox"/> Régional bruxellois <input type="checkbox"/> /s-régional wallon <input type="checkbox"/> /s-régional bruxellois
Transversal <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Références légales	Décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Commission communautaire française relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les Centres de technologies avancées et les Centres de référence professionnelle du 17/11/2016	
Existence de références légales : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> en activité effective	
Composition & Durée du mandat	<p>1° un représentant du Ministre-Président de la Région de Bruxelles capitale et un représentant du Ministre de l'Emploi et de l'Economie pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;</p> <p>2° un représentant du Ministre de l'Enseignement obligatoire, un représentant du Ministre de l'Enseignement de promotion sociale et un représentant du Ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique pour le Gouvernement de la Communauté française ;</p> <p>3° un représentant du Ministre-Président et un représentant du Ministre de la formation pour le Collège de la Commission communautaire française ;</p> <p>4° six représentants des interlocuteurs sociaux bruxellois désignés par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale sur proposition du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC) ;</p> <p>5° trois membres désignés par les organisations syndicales représentatives des membres du personnel de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;</p> <p>6° un représentant d'ACTIRIS, avec voix consultative, assurant alternativement le secrétariat ;</p> <p>7° un représentant de Bruxelles-Formation avec voix consultative ;</p>	

	<p>8° un représentant de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire de la Communauté française avec voix consultative, assurant alternativement le secrétariat ;</p> <p>Actiris est membre permanent</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Paritaire <input type="checkbox"/> Tripartite <input type="checkbox"/> Absence des partenaires sociaux</p>		
Liens formels		Instances internes	<p>Task force administrative « cadastre »</p> <p>Comité de Suivi Opérationnel</p>
Commentaires	<p>Il est prévu que ce comité de pilotage transmette annuellement à l'IBEFÉ Bruxelles une évaluation annuelle globale ainsi que tout avis de nature à mieux rencontrer les objectifs relatifs à la mise à disposition des CDR/PFE et des CTA (art. 2 de l'AC)</p>		
Site web	<p>Pas de site internet</p>		